

## Conseil de Paris Centre

---

28 JUILLET 2020

### Compte-rendu

#### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

#### II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### TROISIÈME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le vingt-huit juillet deux mille vingt à dix-neuf heures, les membres du Conseil de Paris Centre se sont réunis dans la salle des fêtes de la mairie sur la convocation en date du vingt-deux juillet deux mille vingt qui leur a été adressée par Monsieur le Maire de Paris Centre et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L2121-12 et R.2121-7.

Étaient présents : Monsieur Pierre AIDENBAUM, Madame Karine BARBAGLI, Monsieur Jimmy BERTHÉ, Monsieur Jacques BOUTAULT, Madame Dorine BREGMAN, Monsieur Luc FERRY, Monsieur Florent GIRY, Monsieur Boris JAMET-FOURNIER, Monsieur Yohan ROSZÉWITCH, Monsieur Julien ROUET, Monsieur Ariel WEIL.

#### Absents excusés :

Monsieur Pacôme RUPIN  
Monsieur Jean-Paul MAUREL  
Madame Catherine TRONCA

#### Absents ayant donné leur pouvoir :

Madame Christel TORIELLO et Monsieur Aurélien VÉRON donnent pouvoir à Monsieur Julien ROUET ;  
Madame Véronique LEVIEUX et Monsieur Gauthier CARON-THIBAUT donnent pouvoir à Madame Karine BARBAGLI ;  
Madame Corine FAUGERON donne pouvoir à Monsieur Jacques BOUTAULT ;  
Madame Benoîte LARDY et Monsieur Antoine SIGWALT donne pouvoir à Monsieur Ariel WEIL ;  
Madame Shirley WIRDEN donne pouvoir à Monsieur Luc FERRY ;  
Madame Raphaëlle RÉMY-LELEU donne pouvoir à Monsieur Boris JAMET-FOURNIER ;  
Madame Audrey PULVAR donne pouvoir à Madame Dorine BREGMAN.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de vingt-quatre membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ariel WEIL à 19 heures.

### **PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**PC-2020-15** – Désignation du secrétaire de séance

**PC-2020-16** – Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il faut élire un secrétaire de séance, puis nous allons voter sur une délibération. Malheureusement, nous n'avons pas le choix. Je donne une petite explication de texte. Nous ne pouvions pas faire ce Conseil avant celui de Paris qui s'est tenu jeudi et vendredi derniers. Nous avions initialement prévu ce Conseil vendredi soir mais nous ne savions pas à quelle heure celui de Paris se terminerait. Il s'est clos à 20 heures, je crois. Nous ne pouvions pas le faire après non plus puisque le prochain Conseil de Paris pourrait se tenir pas plus tôt qu'au mois d'octobre. Il fallait que dans les prochains mois, nous puissions continuer à fonctionner normalement. Puisque la Mairie de Paris Centre est créée, il fallait que nous nous appuyions sur une délibération du Conseil de Paris. Nous ne pouvions donc tenir ce Conseil que cette semaine. Voilà pourquoi nous vous convoquons pour ce Conseil extraordinaire dont l'objet est une seule délibération, technique qui plus est, qui ne pose pas de sujet..

**PC-2020-15** – Désignation du secrétaire de séance

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je vous propose de voter tout de suite la première délibération qui concerne la désignation de la secrétaire de séance. Je vous rappelle que nous suivons toujours l'ordre alphabétique : après Pierre, c'est Karine. Elle est d'ailleurs assise à côté de lui. Est-ce que vous êtes tous d'accord pour que Karine BARBAGLI soit secrétaire de séance ? Il n'y a pas d'objection.

*Karine BARBAGLI est désignée secrétaire de séance.*

**PC-2020-16** – Délégation du Conseil d'arrondissement au Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée.

#### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Je présente cette délibération. Il s'agit de la délégation du Conseil de secteur au Maire pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant qui constitue les marchés sans formalités préalables mentionnés dans l'article du Code général des collectivités territoriales ad hoc. Je crois que vous avez tous la délibération.

Il s'agit de la délibération miroir de la 2020-DFA-28 qui donne délégation au Conseil d'arrondissement pour des marchés sans formalités préalables. C'est donc à nous de répliquer ce qu'a fait le Conseil de Paris jeudi ou vendredi dernier.

Comme vous le savez, il y a une procédure d'appel d'offres dès lors que les marchés sont au-delà d'un certain montant. Je parle sous le contrôle de Luc : pour des travaux, c'est assez bas (5 300 €) et pour des fournitures et des services, c'est beaucoup haut (214 000 €). En deçà de ces montants, nous pouvons passer des marchés simples. Concrètement, cela nous permet de faire des achats sans passer par une procédure d'appel d'offres qui est très longue. Cela peut être, par exemple, parce que nous voulons faire une impression chez l'imprimeur du coin ou parce que nous voulons faire un petit-déjeuner avec les agents de la Mairie. Pour cela, il faut que nous ayons une délibération. Elle est là. Je ne sais pas quoi vous dire d'autre pour justifier que vous soyez venus et vous garder un peu plus longtemps.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Puisque vous ne vous vexerez pas, je vous propose de poser des questions, si vous en avez, de faire des commentaires, si vous en avez. Si vous n'en avez pas, je vous propose de mettre cette délibération au vote. Pierre, vas-y.

### **Pierre AIDENBAUM, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris Centre**

Étant donné que vous nous avez dérangés pour cette délibération, vous auriez pu payer un petit coup à boire.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Non, je ne pouvais pas car je n'étais pas sûr que vous votiez la délibération qui nous autorise à acheter à boire. Ce sera pour la prochaine.

Il faut que je rappelle qu'il y a des pouvoirs. Nous sommes toujours dans la procédure Covid qui nous autorise à avoir deux pouvoirs. Jusqu'à fin août, nous pouvons en avoir deux par personne. Julien ROUET est porteur de deux pouvoirs ; Karine BARBAGLI de deux pouvoirs ; Jacques BOUTAULT aussi et moi-même de deux pouvoirs ; Luc FERRY d'un pouvoir ; Boris JAMET-FOURNIER de deux pouvoirs et Dorine BREGMAN d'un pouvoir. *(Note : erreur dans l'énoncé des pouvoirs Jacques BOUTAULT et Boris JAMET-FOURNIER n'étant porteurs que d'un pouvoir chacun)* Nous n'avons pas besoin de faire l'appel car nous voyons que nous avons le quorum, celui-ci étant fixé à huit. Est-ce qu'il y a d'autres pouvoirs que je n'aurais pas mentionnés ? Est-ce que quelqu'un est porteur d'autres pouvoirs dans un nombre qui excède celui que j'ai donné ou que je n'aurais pas mentionné. Non. Je crois que les conditions sont fixées pour que nous puissions voter.

*À l'issue un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité.*

Cela ne nous empêche pas d'aller prendre un verre mais je ne peux pas vous le payer car il faut maintenant que nous mettions en œuvre cette délibération qui permettra, la prochaine fois, de payer quelques petites bouteilles. Je vous remercie.

### **Pierre AIDENBAUM, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris Centre**

J'ai les dates du prochain Conseil de Paris : les 7, 8 et 9 octobre.

### **Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Il est confirmé que le prochain Conseil de Paris se tiendra début octobre. Puisque vous êtes là, j'en profite pour vous dire que de ce fait, il est possible que nous soyons amenés à fixer un petit Conseil, peut-être pas aussi court que celui-ci, extraordinaire, dans le sens où il ne

serait pas appuyé à un Conseil de Paris, pour voter quelques délibérations propres à l'arrondissement si nous en avons besoin début septembre – je pense notamment à des commissions dont il faudrait nommer les membres – et qui nous permettrait de délibérer sur tel ou tel sujet. Il est donc possible que nous vous convoquions début septembre pour un petit Conseil.

**Mme X (hors micro) (6')**

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 21 septembre.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Nous avons même déjà une date qui est identifiée : le 21 septembre.

**Mme X (hors micro) (6'05)**

Ça, c'est le vrai Conseil.

**Ariel WEIL, Maire de Paris Centre**

Pardon, ça, c'est celui qui précède le Conseil de Paris. Nous aurons un Conseil d'arrondissement le 21 septembre, qui est celui qui est appuyé sur le Conseil de Paris, fixé entre 15 jours et une semaine avant, et nous serons peut-être amenés à en fixer un autre le 7 ou le 8 septembre. Nous vous confirmerons cela dans les prochains jours ou les prochaines semaines. Nous ne nous attendions pas à ce que le Conseil de Paris soit aussi tardif et nous pensions que le Conseil normal serait fixé lors de la première quinzaine de septembre. Nous ne pouvons pas excéder un délai 15 jours avant le Conseil de Paris.

Pour ceux que je ne reverrai pas, bonnes vacances. Je suis là jusqu'à la fin de la semaine. De toute façon, nous nous parlerons au téléphone. Il y a une permanence qui est assurée tout l'été. Vous savez qu'il y a en permanence une ou un élu qui est là, qui marie et qui, en général, est également l'élu de permanence sécurité. C'est la même chose à la Direction des services de la Mairie et à mon cabinet. Il y a donc toujours un trio. C'est la même chose à l'Hôtel de Ville avec élus et responsables d'administration. Vous n'êtes jamais seuls. Nous ferons peut-être passer le nom des responsables pour que chacune et chacun sache à qui s'adresser.

Je vous remercie. Bonnes vacances à ceux qui en prennent.

*La séance est levée à 19h23.*

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Karine BARBAGLI**